ALPES MARITIMES

COMMUNE DE DRAP

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	:	**27**
présents	:	**25**
Pour	:	**22**
Contre	:	**5**
Abstention	:	**0**

N°028/2016

OBJET : Finances :

Fixation du Taux des trois taxes locales directes, pour l'année 2016.

L'an deux mille seize
le onze du mois d'avril à dix-sept heures
le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 5 Avril 2016.
PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Françoise DAMILANO / Catherine DINI /Charles BEVACQUA / Jean-Luc CAMBRA / Nathalie DIGANI / Jean-Marc GIMENEZ/ Mélanie MORINI / Pierre VESTRI / Delphine BOLLARO/ Taoufik FATFOUTA/ RODRIGUEZ Régine/ Christine DECORDIER/ Eddie DEGIOVANNI/ Martine DUNOYER DE SEGONZAC/ LESSATINI Jean-Yves/ Gracienne DODAIN /Philippe JANIN/Sophie ESPOSITO
PROCURATIONS : Marc LEROY à Jean Yves LESSATINI / Sonia CHAKROUNI à Romain BIANCHI
ABSENT :
Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

oooooooooooooooooooooooooooooooooooooo

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur position de Monsieur le Maire.

Il est décidé de fixer pour l'année 2016 les trois taxes locales directes relevant de sa compétence, ainsi qu'il suit :

TAXE D'HABITATION	22,47 %
FONCIER BATI	14,49 %
FONCIER NON BATI	32,34 %

Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : ...../04/2016
et publication en mairie le : ...../04/2016

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Robert NARDELLI
Maire de DRAP

MAIRIE DE DRAP (Alpes Maritimes)